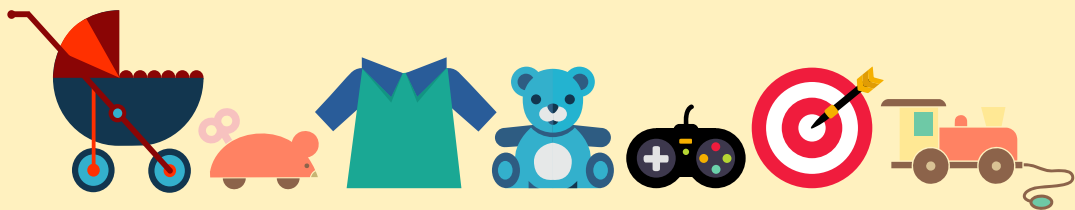


# BRADERIE ENFANCE

0-10  
ans

organisée par la Ville en partenariat avec l'association Jeux-Pré-Partez



**SAMEDI 10 NOVEMBRE**  
**DE 9H À 13H**

**ÉCOLES JEAN-JAURÈS  
ET PIERRE-BROSSOLETTE**  
(ENTRÉE RUE PIERRE-  
BROSSOLETTE)

**RÉSERVEZ  
GRATUITEMENT  
VOTRE  
EMPLACEMENT  
DU 1er AU 17  
OCTOBRE 2018**  
dans la limite des  
places disponibles

Bulletin d'inscription  
à retirer au Relais  
Petite enfance  
ou à télécharger  
sur [villedupre.fr](http://villedupre.fr)

Renseignements :  
Relais Petite enfance  
1, place du Général-Leclerc  
01 49 42 73 46  
[rpe@villedupre.fr](mailto:rpe@villedupre.fr)  
[villedupre.fr](http://villedupre.fr)



# RÈGLEMENT

## Braderie enfance 0/10 ans du samedi 10 novembre 2018

• La Ville du Pré Saint-Gervais, avec la participation de l'association Jeux-Pré-Partez, organise la braderie se tenant dans les écoles Jean-Jaurès et Pierre-Brossolette au Pré Saint-Gervais le 10/11/2018 de 9h à 13h. **L'accueil des exposants se fait à 8h.**

• Les emplacements de 1m20 linéaire sont attribués par ordre chronologique d'inscription dans la limite des places disponibles. Chaque exposant doit habiter ou travailler sur la commune et communiquer les renseignements et documents demandés pour son inscription. Une table et une chaise sont mises à disposition des bradeurs.

• L'emplacement est proposé à titre gracieux en échange d'une spécialité culinaire qui sera vendue sur place au profit de l'association Jeux-Pré-Partez et d'un jeu en bon état donné au profit de la Croix Rouge ou des Restos du Cœur.

• Pour des raisons de sécurité,

une pièce d'identité sera demandée au bradeur à son arrivée et aucun véhicule ne devra être laissé devant l'école ou gêner la circulation dès 8h30.

• Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

• Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges (pertes, vols, casses ou autres détériorations). L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...).

• Les places non occupées après 8h30 seront attribuées à d'autres exposants. En cas d'absence, l'exposant devra en aviser les organisateurs au moins une semaine avant le début de la braderie sous peine de ne pas avoir

de place attribuée lors d'une prochaine braderie.

• Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans l'école à la fin de la matinée. L'exposant s'engage donc à les rapporter.

• La présence à cette matinée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux.

• **Cette braderie est interdite aux professionnels. Un seul bulletin d'inscription par foyer est autorisé.**

• Votre inscription vous sera confirmée par courrier. Si plusieurs exposants souhaitent être placés côte à côte, merci de faire parvenir les inscriptions agrafées.

### + d'infos

Relais Petite enfance  
01 49 42 73 46  
rpe@villedupre.fr



**Braderie du 10/11/2018 proposant à la vente des vêtements, chaussures, jeux ou matériel de puériculture d'occasion pour enfants de 0 à 10 ans. Bulletin d'inscription à déposer au Relais Petite enfance, 1 bis place du Général-Leclerc, avant le 17/10/18 dans la limite des places disponibles (en cas de fermeture, le laisser dans la boîte aux lettres).**

Nom, prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Je soussigné(e) ..... demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour le samedi 10/11/2018. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription la **photocopie recto-verso de ma carte d'identité ou de mon passeport et un document attestant ma domiciliation au Pré Saint-Gervais** (facture d'électricité ou de gaz, de téléphone, quittance de loyer ou attestation de travail). Je confirme ma réservation auprès de la Ville du Pré Saint-Gervais et apporterai comme contribution le jour-même une spécialité culinaire faite maison (qui sera vendue sur place) et un jeu en bon état (qui sera donné au profit de la Croix Rouge ou des Restos du Cœur).

Fait au ..... Le ..... Signature

J'autorise la Ville du Pré Saint-Gervais à conserver mes coordonnées et à les utiliser pour me communiquer des informations municipales.